

BULLETIN D'INFORMATIONS



MUNICIPALES

SOMMAIRE

EDITORIAL

LES CARNETS

BUDGET

IMPÔTS LOCAUX ET DECENTRALISATION

FESTIVITES

TRAVAUX

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

RESTRICTIONS

FLEURISSEMENT

PERMIS DE CONSTRUIRE

LES TERMITES

EDITORIAL

Enfin, voilà la parution du bulletin municipal, nouvelle version.

A savoir qu'il ne sortira seulement deux fois par an, nous manquons du temps nécessaire à sa composition, la rédaction des articles sera bien plus performante et offrira des informations plus précises sur la vie de notre commune et sa gestion.

Ces deux bulletins seront relayés de temps à autre par des pages d'informations Express, que vous avez pu consulter à deux reprises précédemment.

En tout état de causes, ce bulletin est dédié à tous et nous nous tenons à votre disposition pour y insérer vos articles si vous le désirez.

En espérant que cette nouvelle version trouve chez chacun un intérêt, nous vous invitons à le découvrir.

Le Maire

DANIELLE COURTADE SANCHEZ

CARNETS

NAISSANCES

Lucie DAUGAS

Alexia CONDOURE

Teddy LAURETTE

Nous leur souhaitons la bienvenue et nous félicitons les parents et grands-parents.

DECES

Madame Fernande LAURETTE

Madame Marie Louise GUICHOT

Madame CAPMARTIN

Monsieur Pierre CIBIN

Monsieur Roger LAURETTE

Monsieur Guy BERNES

CONSEIL MUNICIPAL

Démissions :

Monsieur Jean Michel MONVIEL

Monsieur Sébastien CIBIN

Monsieur Régis FERRE

Nomination :

Monsieur Dominique ROUSSET a été nommé 1^{er} Adjoint, à la suite de la démission de Monsieur Jean Michel MONVIEL qui occupait précédemment ce poste.

Monsieur Alain DUTILH a été nommé 2^{ème} Adjoint, à la place de Monsieur Dominique ROUSSET.

BUDGET

Au cours du 1^{er} trimestres, le compte administratif et le budget ont été adoptés par le conseil municipal, les résultats prouvent que nous avons été privilégiés en obtenant les diverses subventions qui participent à l'équilibre de la balance budgétaire.

IMPOTS LOCAUX ET DECENTRALISATION

Nombre de quotidiens nationaux se sont fait l'écho de l'augmentation des impôts locaux.

Pour la seconde année consécutive, dans de nombreux départements, et tout particulièrement le Gers, ces hausses sont dues pour l'essentiel aux transferts de charges opérés par l'état, ces dernières années et ce sans réelle compensation financière pour les collectivités locales. (APA etc....)

Toutefois, nous n'avons pas augmenté les quatre taxes communales pour cette année 2003.

Dans le tableau qui suit, vous pouvez constater que Saint Lanne détient le taux d'imposition le plus bas du canton et même du département.

ANALYSE DE LA RECETTE FISCALE ET DU TAUX D'EFFORT FISCAL CANTON DE CASTELNAU RIVIERE BASSE

	POTENTIEL FISCAL	EFFORT FISCAL
SAINT LANNE	1866	0.44
MOYENNE DEPARTEMENTALE	1788	0.70
CASTELNAU RIVIERE BASSE	1759	1.10
SOUBLECAUSE	1488	0.91
MADIRAN	1470	0.82
VILLEFRANQUE	1393	0.56
LASCAZERES	1356	0.76
HAGEDET	1296	0.79
HERES	1048	0.86

Un article de la France Agricole mentionne que la hausse généralisée des valeurs foncières rurales, en 2002 est de :

+11.4% pour le prix des terres et prés.

+ 5.6% pour le prix des vignes AOC.

+ 8.3% pour le prix des maisons.

(Détails canton par canton sur le site www.safer.fr .com

FESTIVITES

Ce 1^{er} semestre fut riche en évènements festifs :

Le 12^{ème} rallye régional du MADIRAN ,comptant pour la coupe de France des rallyes a été organisé par l'écurie Darracq en association avec le comité des fêtes de Saint Lanne

sous le patronage de la Municipalité.

A la suite des épreuves chronométrées qui ont fait traverser les bolides à travers notre village, plus de 200 personnes ont apprécié un repas gastronomique, servi par les membres réunis du comité des fêtes, de la municipalité et de nombreux bénévoles, la soirée s'est prolongée jusque tard dans la matinée du lendemain, accompagnée par la formation musicale de l'écurie Darracq.

Les 3jours de fête locale furent un succès, grandissant d'année en année, la reprise de la période estivale de ces fêtes et le dynamisme du comité des fêtes en sont les véritables responsables, les invités ont pu en juger sur pièces avec le repas qui leur fût servi le vendredi soir.

La promenade pédestre du lundi de Pentecôte, organisée comme chaque année, par Bernard Pomete, a réuni les fidèles marcheurs ,non seulement de Saint Lanne , mais également de Madiran et Castelnau .

Cette année ,nous avons eu le plaisir de constater que certains chemins avaient été nettoyés ,nous remercions vivement l'équipe du CEDETPH(service foyer de vie) de Castelnau ,qui a réalisé ces travaux sous la conduite avertie de Nicolas Dijkstra (Association Rivière Evasion).

Nous avons enfin pu découvrir les points géographiques importants de notre commune , Bernard nous le promettait depuis longtemps ,soit le plus bas ,le plus septentrional et la vue sur 3 départements .Un cours magistral d'histoire locale ,nous a renseigné sur les mœurs des siècles précédents et sur les méthodes radicales utilisées pour pallier aux différents étiques et religieux de nos ancêtres .

Le samedi 2 août 2003à 11 heures ,nous inaugurerons la nouvelle Mairie ,le Maire et le Conseil municipal seront heureux de vous accueillir pour le pot de l'amitié et le buffet campagnard qui seront offerts à la fin de cette cérémonie .Un bulletin de participation au buffet est inséré en fin de bulletin ,si vous désirez participer à ce repas veuillez vous inscrire en renvoyant le bon de participation à la Mairie ,ou en le déposant dans la boîte aux lettres de celle ci, avant le 29 Juillet 18 heures .

De nombreuses personnes nous ont fait l'honneur de visiter ce nouveau bâtiment ,elles ont pu constater son accessibilité aisée et plus particulièrement celles à mobilité réduite.

Afin de minimiser les frais d'aménagement extérieurs et intérieurs ,les conseillers municipaux et de nombreux bénévoles ont mis "la main à la pâte". Ils ont contribué à enjoliver le centre du village.Nous les remercions ,mais qu'ils se rassurent nous avons encore besoin d'eux ,en attendant nous les remercions.

La fête du sport ,le 1^{er} Mai à Madiran ,a vu pour la seconde fois le triomphe de l'équipe de Saint Lanne .

Nous devons persévérer et ramener à nouveau la coupe en 2004 ,ceci nous permettra de conserver ce trophée définitivement .Mais vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué .Entraînons-nous !

TRAVAUX

L'église :Le dimanche de la fête locale ,vous avez pu apprécier l'avancement des travaux du retable ,ces opérations sont très minutieuses et nécessiteront encore quelques mois de travail pour trouver une issue.

Parallèlement , l'association APESA ,s'investit dans des travaux de réparation et de rénovation du mobilier et notamment un coup de jeunesse aux lustres monumentaux. Dès qu'il aura retrouvé leur plus bel éclat et leur équipement électrique ,ils retrouveront leur place d'origine ,dans l'axe de la voûte.

Le bâtiment communal de l'ancienne mairie a fait l'objet d'un diagnostic par des experts .Le résultat démontre que son état de vétusté ,et d'insalubrité en l'absence d'entretien,les décennies précédentes, ont entraîné une irréversible fragilité des éléments de structure (voir extraits de l'expertise en fin de bulletin) et si nous n'entreprenons pas, dans les plus brefs délais ,des mesures élémentaires de conservation , nous ne garantissons plus sa sécurité intérieure,la compagnie d'assurances de la Mairie se refuse de couvrir les conséquences matérielles et humaines ,en cas de sinistre . Aujourd'hui ces locaux ne sont plus utilisables dans des conditions minimales de sécurité.. Nous avons du démolir les cheminées qui commençaient à s'effondrer en mettant en danger le périmètre immédiat de la bâtisse.Nous avons entrepris ces déposes en urgence à la suite de l'appel des locataires ,qui ont reçu des débris à proximité de leurs véhicules.

L'estimation financière de la réhabilitation de l'édifice,se révèle très onéreuse .

Plusieurs questions nous viennent à l'esprit :

- *Le laissons nous tomber en ruine ?*
- *Devons nous profiter de subventions importantes ,conditionnelles à la construction interne de logements sociaux (60% des frais sont pris en charge par l'état) ?A ces subventions sont associées quelques conditions contraignantes .*
- *Devons nous construire des logements dans des conditions normales ,dont le loyer n'est pas soumis aux contraintes ci- avant ?Ceci nous amènerait à des emprunts à long terme dont le remboursement serait d'une part compensé par les loyers et éventuellement en plus par une partie de fiscalité locale .*
- *Vendre de ce bien public ?*

Chacun est concerné par cet édifice ,nous vous invitons à y réfléchir ,nous vous proposons ensuite de nous e entretenir lors d'une prochaine réunion publique qui se tiendra à une date que nous préciserons avec l'édition d'une Info Express.

Le foyer verra une première tranche de travaux pour l'installation de toilettes dignes de ce nom ,d'un coin cuisine et nous procéderons à l'extension sud avec vitrages afin de laisser entrer la lumière et permettre une vue panoramique sur le magnifique paysage qui nous est occulté actuellement.

ENQUETES D'UTILITE PUBLIQUE

- *Vente du chemin Marchandou*
- *Vente du chemin Ricau*

Un dossier sera ouvert à la Mairie et sera consultable sur rendez vous pendant les heures d'ouvertures de la mairie .

Le lundi soir de 18 à 19 heures.(Sauf fériés)

Le mardi de de 9 heures à 12 heures .(Sauf fériés)

RESTRICTIONS

De nombreux villages , autour de nous , ont pris un arrêté restrictif concernant l'usage de l'eau .

En effet , la sécheresse a entraîné une diminution sensible des nappes phréatiques .

Monsieur le Préfet, des Hautes Pyrénées , a émis la probabilité prochaine de pénurie d'eau dans notre canton.

Si dans les quinze jours qui suivent ,le temps sec se maintenait , des restrictions de distribution d'eau seraient inévitables.

Nous vous recommandons ,d'en faire un usage raisonnable et d'éviter tout gaspillage , Nous ne sommes pas en mesure de contrôler l'application de cette résolution ,mais nous comptons sur votre esprit de responsabilité .

FLEURISSEMENT

Des précisions sont à apporter sur le fleurissement du village .

Un Jury départemental nous a visités pour sélectionner les villages les mieux fleuris.

Le but de cette commission est lié uniquement à l'aspect fleuri des voies publiques et uniquement celles ci.

Soit dit le fleurissement extérieur des propriétés ou l'aspect extérieur de ces propriétés ,ce jury ne s'intéresse pas aux jardins ,les plus beaux soient - ils .

Nous vous recommandons de faire déborder vos décorations florales intérieures à l'extérieur .

Toutefois compte tenu de notre participation nouvelle à ce concours ,nous devrions obtenir un prix d'encouragement .

Alors tous à nos outils , nous devons obtenir un meilleur prix l'an prochain ,étant donné la qualité de nos floraisons actuelles ,vos talents artistiques et nos antécédents de leaders lors de concours précédents.

Les journées du patrimoine auront lieu le 20 et 21 Septembre 2003 .Notre village y participera ,avec la visite de l'église ,la remise en valeur des calvaires et les visites de palombières.

PERMIS DE CONSTRUIRE

De nouveaux permis de construire viennent d'être délivrés ,nous souhaitons la bienvenue à ces futurs nouveaux habitants.

Nous faisons l'objet de bon nombre de demandes de terrains à construire ,si vous êtes intéressés par la vente de terrains à bâtir ,nous vous prions de vous faire connaître à la mairie qui doit établir dans les jours qui suivent une carte communale des terrains à construire .

Le maire se tient à votre disposition pour vous informer des conditions requises pour la faisabilité d'un projet de construction.

Rappel important ,Entreprendre des travaux sans avoir auparavant déposé un permis de construire est une infraction au code de l'urbanisme.

Nous vous invitons ,si vous vous trouvez dans ce cas ,à prendre contact avec Madame le Maire pour régulariser votre situation .

TERMITES

L'invasion grandissante des termites devient alarmante dans notre village ,nous vous invitons à surveiller l'état de vos bâtiments et de faire appel à des sociétés spécialisées pour détecter la présence éventuelle de ces petites travailleuses de grands chantiers.

La négligence de cette prévention peut entraîner de grosses avaries dans vos bâtiments et entraîner une propagation de ces colonies vers des édifices voisins.

Rappel important ,vous devez signaler obligatoirement ,la présence de ces insectes à la Mairie ,votre responsabilité serait engagée en cas de contamination issue de votre propriété.

DERNIERE NOUVELLE

Nous attendions depuis longtemps , l'arrivée d'un médecin à Viella 32 ,pour remplacer le Docteur Lucien SAMSON , qui a cessé son activité à la suite des séquelles d'une grave maladie .Le cabinet médical fonctionnera à nouveau le 4 Août 2003 .

Les coordonnées sont les mêmes que celles de son prédécesseur .

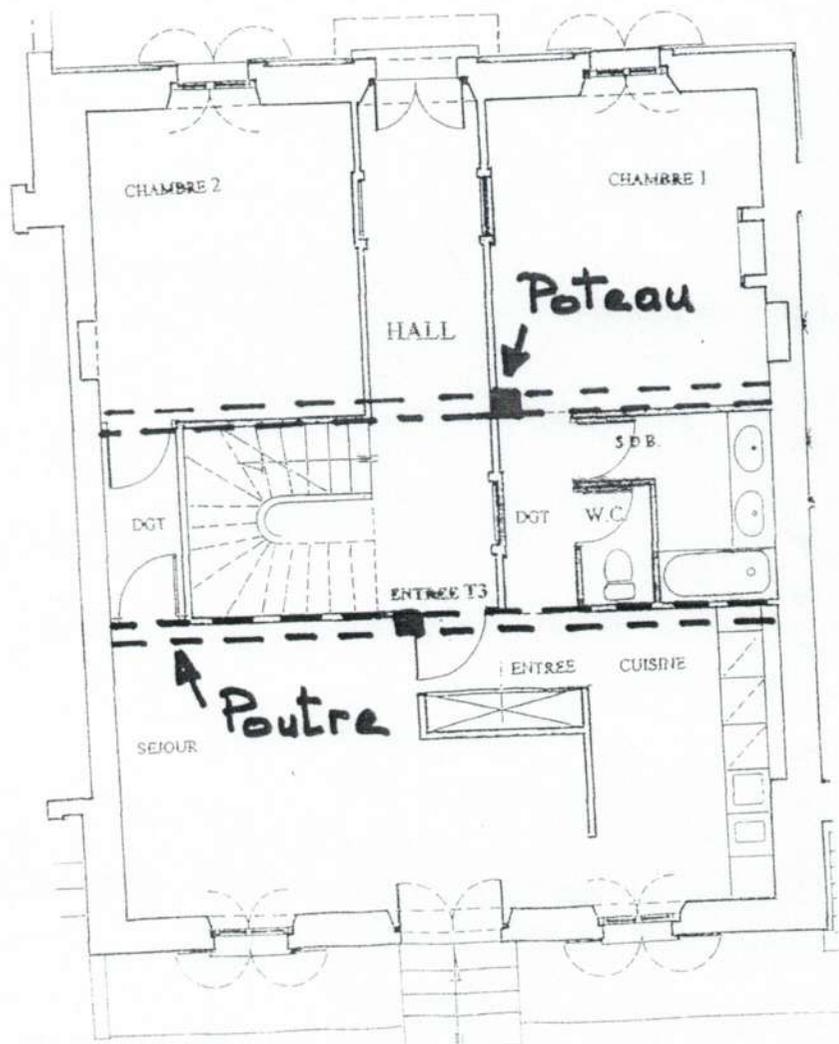
Nous souhaitons la bienvenue au Docteur JorgeLopez Arango et un excellent rétablissement au Docteur Samson.

ANNEXE 1

7 - Résumé des travaux à envisager sur les structures dans le cadre de la réhabilitation de la Mairie et de ses annexes

7.1 - Bâtiment 1 - Mairie - Logement

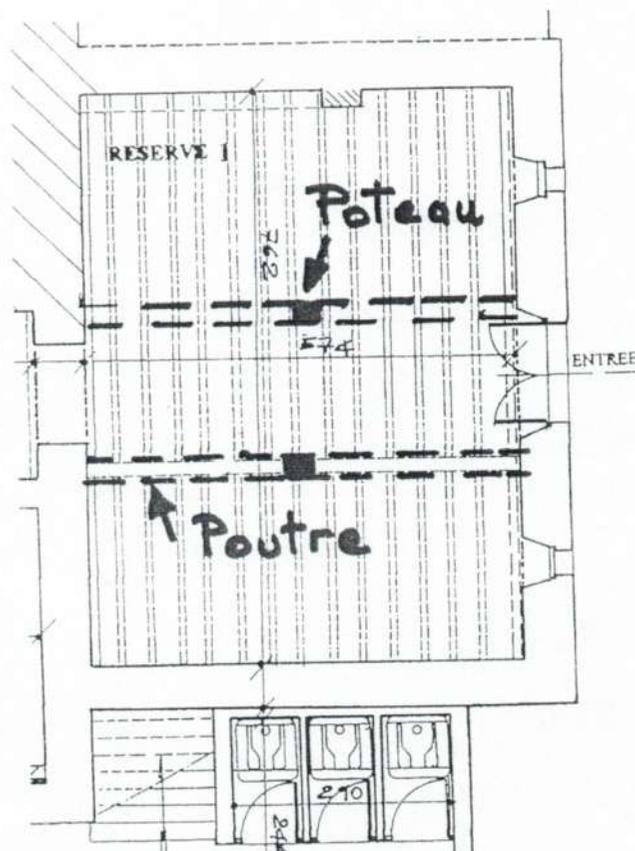
- ⇒ Prévoir une étude de sol pour définir s'il y a nécessité d'avoir recours à des reprises en sous-oeuvre des fondations existantes
- ⇒ Plancher bois de l'étage et zone plancher bois du sous-sol : à remplacer par un plancher hourdis avec chaînages béton intégrés. Prévoir la création de poutres et poteaux béton intérieurs. Les nouveaux poteaux seront fondés.
- ⇒ Révision de l'ensemble de la charpente avec renforcement des pièces de charpente attaquée. Traitement insecticide et fongicide de l'ensemble de la charpente.
- ⇒ Remplacement de la couverture et de la zinguerie
- ⇒ Démolition des 4 cheminées
- ⇒ Création d'un chaînage en béton armé en tête des murs sous la charpente
- ⇒ Traitement général anti-termites



ANNEXE 2

7.2 - Bâtiment 2 - Ancienne école

- ⇒ L'étude de sol demandée pour le bâtiment 1 servira également pour ce bâtiment afin de s'assurer de la nécessité de réaliser des reprises en sous-oeuvre des fondations existantes.
- ⇒ Plancher sur sous-sol à remplacer par un plancher hourdis avec chaînages béton intégrés. Prévoir la création de poutres et poteaux béton intérieurs. Les nouveaux poteaux seront fondés.



- ⇒ Au cours de nos visites, la charpente n'a pas pu être visitée. Les mêmes travaux de reprises, sur la charpente de ce bâtiment, que ceux préconisés pour le bâtiment 1 sont également à prévoir : révision de l'ensemble de la charpente avec renforcement et remplacement des pièces de charpente attaquées, traitement insecticide et fongicide de l'ensemble des bois.
- ⇒ Remplacement de la couverture et de la zinguerie
- ⇒ Création d'un chaînage béton en tête des murs, sous la charpente
- ⇒ Traitement de la fissure dans la maçonnerie du sous-sol, dans l'angle nord-est
- ⇒ Traitement général anti-termites